

SECRETARIAT GENERAL DU  
CONSEIL DES MINISTRES

DECRET N° 78/165 DU 3 MARS 1978

portant nomination du Pharmacien Capitaine  
OBOUAKA Jean de Dieu en qualité de Directeur des  
Pharmacies.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

Vu l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'Acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire  
du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'Acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la  
struoturatioj du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du  
Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n°78/111 du 14 Février 1978 portant réorganisation du  
Secrétariat Général à la Santé;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion du 5 No-  
vembre 1977,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Le Pharmacien Capitaine OBOUAKA Jean de Dieu est nommé Directeur  
des Pharmacies.

ARTICLE 2.— Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise  
de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la  
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 3 MARS 1978.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de la Santé et des  
Affaires Sociales,

Médecin Commandant D.A. MISSONTSWA.

Le Premier Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Ministre de la  
Défense,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.—

Le Ministre des Finances,

*(Signature)*

Henri LOPES.

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POUATI.